

Progrès de la médecine et respect de la personne humaine

LES PARTICIPANTS À L'UNIVERSITÉ POPULAIRE QUART MONDE D'ÎLE-DE-FRANCE

La rencontre sur ce thème s'est tenue le 19 janvier 2010. L'invité était Didier Sicard, médecin et président du comité consultatif national d'éthique de 1999 à 2008. Nous présentons ici des extraits du compte-rendu réalisé par Brigitte Jabourek.

Les greffes d'organes sauvent des vies

Le groupe de Paris-nord a préparé une saynète : dans leur ville, il y a une campagne pour les dons d'organes. Une responsable, Chantal, interroge les passants. Marie-Noëlle veut bien donner ses organes mais à condition d'être bien morte à 100 %. Elle ne veut pas qu'on touche à ses yeux pour voir le Seigneur après la mort. Patrick ne veut pas qu'on touche à son corps. Il veut que celui-ci soit entier pour la résurrection des morts. Mais pour sauver une vie, il serait prêt à faire un don. Maryvonne veut bien donner ses organes mais elle trouve que la médecine devrait faire des choix plus équitables. Celle-ci laisse des enfants mourir du paludisme dans les pays du Sud et dépense beaucoup d'argent pour des recherches très compliquées dans les pays du Nord.

D. Sicard : Si on est mort à 100 %, on ne peut plus donner d'organes. Il faut être mort du cerveau. Par exemple, un enfant est renversé par une voiture. On lui met une sonde d'intubation avec de l'oxygène, donc il respire. Il a des perfusions. Le sang circule. Mais on a fait un scanner et on a vu qu'il n'y avait plus de circulation dans le cerveau. Le corps continue à vivre avec une machine et on a envie de dire « sauvez-le ». On peut le faire vivre artificiellement quelques semaines mais son cerveau est définitivement compromis. Il faut accepter que, mort à 100 %, c'est le cœur qui bat mais le cerveau qui est complètement détruit. C'est l'ambiguïté. On peut très bien considérer qu'un être humain, ce n'est pas seulement un cerveau, c'est un corps.

Je peux vous dire qu'on ne prélève pas les yeux, on prélève

seulement le petit film qui s'appelle la cornée. Mais maintenant on fait des cornées artificielles en plastique, donc les greffes de cornées en France sont beaucoup moins nombreuses.

Dans certains pays, on peut vendre ou acheter un organe

M. Caillaux : Lucette est malade, elle a une maladie des reins et elle attend une greffe. Elle nous a écrit : « *Il n'y a pas assez de donneurs d'organes parce qu'on n'en parle pas assez dans les familles. Ça reste tabou. Je sais que pour moi la liste va être longue. Et elle va être de plus en plus longue parce que la vie va être de plus en plus longue et il y aura de plus en plus de problèmes de reins. Une greffe ce n'est pas une question d'argent. Pour les pauvres et les exclus, on est pris à 100 % par la sécurité sociale.* »

S. Choquet : Dans le groupe de Créteil, on a parlé des dons d'organes en termes de bénéfiques et de risques.

M-F. FERIAQUE : Les dons d'organes c'est pour sauver une vie ou donner quelques années de vie en plus avec une meilleure qualité de vie.

L. Godin : Le risque c'est que, dans certains pays, des gens fassent un don d'organes pour de l'argent. Dans nos pays, on voit que la médecine commence à ne plus être la même pour tous, alors quelqu'un de pauvre risque d'attendre tellement longtemps avant de consulter que ce sera trop tard pour lui.

M. Mebarek : Je suis musulman, je ne peux pas vendre des organes car je ne suis pas propriétaire de mon corps. Dieu va me demander ce que j'ai fait de mon corps. Pour les greffes d'organes, j'ai peur que les gens riches fassent du sentiment auprès des gens pauvres. Dans les quartiers populaires il y a des pauvres, des gens qui travaillent mais qui n'arrivent pas à vivre bien et il y a aussi des gens dans la misère, des gens qui n'ont rien et des dettes derrière en plus ou des gens qui n'ont pas de papiers. Des fois ils acceptent l'argent... mais c'est faire du business avec son corps comme avec des pièces détachées de voitures.

D. Sicard : Dans la plupart des pays du monde, Amérique du Sud, Moyen-orient, Asie, comme le don à partir de cadavres n'est pas possible pour des raisons religieuses ou pour des raisons de mauvaise organisation, il y a un marché et un trafic d'organes qui existent. On est face à la marchandisation des gens pauvres. Les gens riches se paient des reins en les achetant à des personnes pauvres qui veulent éduquer leurs enfants. On tombe dans quelque chose de sordide qui est scandaleux mais qui existe dans la plus grande partie du monde.

J-P. Cheval : Entre la mort et les funérailles, s'il y a autopsie, y a-t-il des prélèvements d'organes sans que la famille soit au courant ?

D. Sicard : Quand quelqu'un est mort et qu'il est sur une table d'autopsie, ses organes ne servent plus à rien. Jamais on ne va prélever les organes de quelqu'un qui n'est pas en bonne santé pour les donner

à quelqu'un d'autre. On ne prend les organes que chez les sujets en bonne santé qui meurent de mort violente, accident d'automobile ou bien hémorragie cérébrale.

J-P. Cheval : En cas de greffe d'organe, est-ce qu'il y a un ordre chronologique ? Tout le monde est-il traité de façon égale qu'il soit ministre, président, pape ou à la CMU, chômeur, sans papiers... ?

D. Sicard : La spécificité française est triple. La première c'est que nous sommes un pays qui considère que vendre son corps ou un organe est un délit. C'est impossible en France que quelqu'un vende et que quelqu'un achète un organe. Ce n'est pas possible parce que les greffes ne se font que dans les hôpitaux publics et quelqu'un ne pourrait pas arriver avec un greffon dont on ne saurait pas l'origine. En revanche, dès qu'on quitte les frontières, si on va en Asie, en Inde, au Moyen-Orient, en Amérique du Sud, il y a un marché dont il est très difficile de connaître l'importance. L'Iran est le seul pays qui a organisé l'organe comme marchandise, l'État organise le marché.

Deuxièmement, en France toute personne qui est en attente d'un cœur, d'un foie d'un poumon, d'un intestin, est sur une liste gérée par l'agence de la biomédecine de façon transparente. Même le Président devra passer par la liste d'attente sauf s'il avait accès à un don d'un rein (par un membre vivant de sa famille).

Le troisième point spécifiquement français c'est que le citoyen français n'est pas propriétaire de son corps. Mon corps m'appartient, je peux en faire ce que je veux, mais d'après la loi si un citoyen français ou quelqu'un qui réside en France meurt ou qu'il est dans un état de cerveau détruit, la République considère que ce corps est disponible pour la greffe. Mais il y a deux réserves : la première c'est que le citoyen français ou le résident en France peut refuser le don d'organe en s'inscrivant sur un registre à la mairie. Si le nom apparaît sur ce registre, on ne prélèvera pas. S'il n'est pas sur le registre, on va demander à son entourage s'il est d'accord pour un prélèvement d'organe. Beaucoup de familles disent : « *Écoutez, on ne peut pas supporter cette situation, laissez-le en paix, laissez-nous en paix, on veut se recueillir.* » La médecine respecte le désir de la famille.

Peut-on donner un organe de son vivant ?

Saynètes du groupe de Trappes : Khadija attend la greffe d'un rein. Sa sœur lui propose de lui donner son propre rein. Elle refuse dans un premier temps car elle ne veut pas que sa sœur risque sa vie pour elle. Puis elle accepte.

En Pologne, une journaliste du journal télévisé raconte l'histoire d'une mère de famille qui pour nourrir ses enfants vend un de ses reins. Mais elle tombe malade et ne peut plus s'occuper de ses enfants.

M. Chène : Pour éviter les dérives il faut se donner une limite. Le corps appartient à Dieu. Vendre ses organes, c'est un délit. Il n'y a pas que la France, il faut regarder ailleurs. On peut donner un

organe pour sauver la vie de quelqu'un de très proche mais on ne peut pas se supprimer soi-même pour ça. Un don d'organe peut sauver des vies humaines, mais on croit que cela va réussir toujours et des fois cela peut être un échec, la médecine a toujours besoin de faire des progrès.

C. Mahboub : Pour moi l'être humain est plus habitué à donner son sang parce que le sang c'est renouvelable mais les organes ne sont pas renouvelables ; donc on a peur de perdre quelque chose de soi-même qu'on ne peut pas récupérer après : quel sera notre avenir après ?

Question d'une participante : A quel âge peut-on prélever des organes ? Est-ce que sur un bébé, on peut prélever des organes pour un autre bébé malade ?

D. Sicard : Un bébé de quinze jours qui aurait un accident, qui serait en état de mort cérébrale pourrait donner son rein pour un autre bébé de quinze jours, mais les bébés de quinze jours ont rarement besoin d'un rein. Quelqu'un qui a soixante-quinze ans peut avoir des reins en excellente santé et les apporter à quelqu'un.

En France, 92 % des dons d'organes se font à partir de corps en état de mort cérébrale. Et seulement 5 à 6 % se font entre vivants. La loi est très ferme, on ne peut donner un organe que dans le contexte familial étroit, c'est-à-dire les parents, les enfants, la femme, le mari et, depuis trois ans, les cousins et cousines, et éventuellement les beaux-frères et belles-sœurs. Un ami ne peut pas donner son rein à un ami.

Comment respecter l'embryon humain ?

Saynète du groupe des Yvelines : deux mères de famille, Anna et Laurence, ont lu un article dans un journal sur la création de peau à partir de cellules d'embryon humain. Cela leur pose beaucoup de questions.

D. Sicard : En 1978, un anglais, Edwards, a pris des spermatozoïdes et des cellules femelles, il les a mélangés dans une éprouvette et cela a donné un embryon humain qui a été placé dans l'utérus d'une femme et a donné un enfant. La fécondation in vitro était née. [...] La fécondation in vitro a créé un double destin pour les embryons : faire des êtres humains ou faire des réserves de cellules souches. Ces cellules sont capables de recréer quasiment un être humain à partir d'une cellule. Elles pourront donner des cellules de peau, du foie, du rein, etc. [...] C'est le débat central du futur : est-ce que la vie embryonnaire est destinée à nous réparer ? [...] Le clonage thérapeutique est une situation où chaque être humain aurait la capacité de garder au congélateur pendant cinquante ans des embryons issus de lui-même. [...] Demander à la médecine de nous réparer avec quelque chose qui vienne de soi-même, je trouve que c'est pousser l'égoïsme et le narcissisme à un point extrême. Avec le fait que probablement les plus riches pourraient se cloner et les plus pauvres n'auraient pas vocation à y arriver. Mais je pense que dans quelques années on ne parlera plus du clonage.

La misère peut-elle conduire une femme à être mère porteuse ?

Saynète du groupe de Bourg-la-Reine : trois mères de famille discutent. Elles ont vu à la télévision qu'une femme va porter un bébé pour une autre. Marie trouve que c'est généreux, Hawantee trouve que ce n'est pas bon pour l'enfant : que va-t-il comprendre lorsqu'il va grandir ? Claudine trouve qu'un couple doit accepter de ne pas avoir d'enfant si c'est la nature, ou bien il peut décider d'adopter un orphelin.

Saynète du groupe d'Ermont : c'est un débat télévisé sur les mères porteuses. La journaliste interroge. Une jeune mère de famille est contre les mères porteuses. Elle ne voit pas se séparer d'un enfant qu'elle aurait porté pendant neuf mois. Elle pense que les couples qui ne peuvent pas avoir d'enfant pourraient adopter. Christian n'est pas contre les mères porteuses. Cela permet au couple d'avoir un enfant de lui mais il pense qu'il faut des règles éthiques très strictes pour ne pas que des histoires d'argent viennent s'en mêler. Il y a le risque que des jeunes femmes pauvres deviennent mères porteuses pour des couples stériles riches. La journaliste conclut en disant que le vrai problème c'est la misère qui pousse des êtres humains à faire des choses, comme être mère porteuse, qu'ils ne voudraient pas.

D. Sicard : Les mères porteuses ont toujours existé mais de façon clandestine. Il est déjà arrivé qu'une femme stérile demande à sa sœur de lui faire un enfant avec le sperme de son mari. Ce n'est pas un problème médical, c'est un problème de société. Vous avez raison, les mères porteuses sont un des témoins majeurs de ce que peut être la misère humaine. Actuellement en Ukraine qui est un des pays qui fournit le plus de mères porteuses, ce sont des femmes pauvres qui portent et des femmes plutôt riches qui demandent. [...] Pendant neuf mois, il y a des liens avec l'enfant qui est dans l'utérus de la mère. Une mère stressée, une mère qui fumerait, qui boirait un peu d'alcool, cela aurait des conséquences sur l'enfant. La mère qui demande va contrôler la mère porteuse : « *Ne fumez pas, je veux que vous vous nourrissiez bien...* ». [...] Et à l'accouchement, il va y avoir un déchirement. On a connu des mères porteuses qui brutalement disent : « *C'est mon enfant, je le garde* ». En France, le phénomène des mères porteuses est extrêmement réduit, mais si vous allez à Bruxelles vous pourrez trouver des mères porteuses en signant un contrat juridique.

Je crois que l'interdiction des mères porteuses est une bonne chose. ■